

Bouray - Janville - Lardy

Agenda 2030

Compte-rendu du Comité de pilotage du 7 décembre 2021

Rappels sur la démarche

L'élaboration de l'Agenda 2030 a commencé en octobre 2021 et devrait s'achever à l'été 2022. Elle comporte 3 étapes : diagnostic, stratégie, et programme d'action.

L'Agenda se focalisera sur deux axes prioritaires : le climat et la biodiversité.

L'objectif est de définir des actions concrètes, engageantes, mais réalistes : il est essentiel de bien prendre en compte la capacité d'action des communes, laquelle est fortement bornée par le partage des compétences entre ces dernières et la communauté de communes et sur le niveau de déploiement des compétences communautaires.

Les actions de l'Agenda seront nécessairement complémentaires à celles que les trois communes ont engagées à l'échelle de la Communauté de Communes dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ou du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (pour Janville et Bouray) et du Syndicat de rivière (SIARJA)¹.

Echanges sur le Diagnostic

Une version projet du diagnostic a été adressée aux membres du Comité de pilotage. Il s'agit encore d'un document provisoire : les contributions des membres du Comité de pilotage permettront d'enrichir ce diagnostic.

L'enjeu des mobilités a permis un long échange au sujet de l'accès à la gare de Bouray et au parc de stationnement. Le comité de suivi des transports continuera de se réunir pour rechercher des solutions en présence de tous les partenaires et des usagers. La commune de Lardy et le comité de suivi ont déjà obtenu un certain nombre d'avancées de la part d'Effia et d'Ile-de-France Mobilité (prise en compte des cartes Seniors et Imagin'R, augmentation des possibilités de surbooking et mise en œuvre effective de l'actualisation des abonnements) afin d'ouvrir cet équipement au plus grand nombre et de désengorger le quartier d'habitations. Le projet d'un parking de délestage a été abandonné à Bouray, mais d'aucuns pensent que l'idée doit être gardée pour être réfléchie sur un autre site. Le plan vélo départemental et le schéma directeur des liaisons douces de la CCEJR ont été mentionnés comme les documents structurants de la politique locale en faveur du vélo; ils ne pourront pas être modifiés par l'Agenda 2030. Cependant, le cabinet Lamy invite le Comité de pilotage à imaginer des mesures d'accompagnement de la pratique du vélo, à l'instar de celles mises en place dans l'Agenda 21 Bouray-Lardy.

Une personne a souligné que les déplacements pouvaient être pensés non pas seulement selon des modes individuels (le vélo par exemple) mais également selon des modes collectifs (covoiturage, pédibus...).

L'occupation des sols a fait également l'objet d'échanges nourris puisque les communes d'Ile-de-France en général et les trois communes en particulier – surtout Lardy avec ses deux gares – ont des obligations de constructions de logements venant de l'Etat, et de

¹ En ce qui concerne les enjeux déjà pris en compte dans les différents programmes d'action à l'échelle des communes ou à une autre échelle (CCEJR, PNR, SIARJA), il s'agit d'identifier la pertinence d'une action commune complémentaire dans le cadre de l'Agenda.



densification des zones déjà urbanisées afin de protéger les terres agricoles. Les maires ont tenu à souligner ce point pour expliquer les contraintes qui pèsent sur les communes quelle que soit leur taille. Le Schéma Directeur de la Région lle de France préside à la politique d'aménagement des communes et mérite toute l'attention des élus et des habitants quand sa révision est ouverte à la concertation. Ceci étant, tous les projets d'aménagement ne se valent pas et des marges de manœuvre existent dans la conception des opérations d'urbanisme (bâti, revêtement des parkings, espaces verts, espaces fonctionnels...).

La relocalisation de l'industrie a été évoquée, mais semble étrangère à l'identité de la communauté de communes voire du sud du Département de l'Essonne qui est essentiellement rural. Il existe peu de zones d'activités sur la CCEJR qui a surtout une vocation agricole; ainsi c'est plutôt une relocalisation de l'alimentation qui serait plus souhaitable et réaliste (cf le Plan d'alimentation territorial programmé dans le PCAET).

Les enjeux à prendre en compte par l'Agenda 2030

Le diagnostic a permis d'identifier les enjeux clefs auxquels les trois communes sont confrontées et sur lesquels une action conjointe peut permettre de rendre plus durable le fonctionnement du territoire, en ciblant les enjeux en lien avec la crise climatique et/ou la biodiversité.

Sur ces différents critères, cinq enjeux apparaissent comme prioritaires :

- La biodiversité,
- La mobilité,
- Le fonctionnement énergétique des bâtiments publics,
- L'alimentation (notamment la restauration scolaire),
- Les déchets.

Le Comité de pilotage a validé ces enjeux et a décidé qu'un mél serait adressé à tous les membres pour leur demander, quel contenu ils envisagent pour chacun des 5 enjeux, et quelles sont les pistes d'action qu'ils proposent.

L'éco-tourisme a été mentionné comme un projet porteur pour nos communes. En effet, il a constitué un des 6 axes de l'Agenda 21 Bouray-Lardy avec 4 actions dont principalement l'édition d'un guide touristique du pôle de Lardy (Bouray, Janville, Torfou). Les actions pour un tourisme éco-responsable dans nos communes ont vocation à se poursuivre à l'initiative de nos trois communes et de la CC, et pourraient pour certaines répondre à l'un des 5 enjeux, celui des mobilités par exemple, avec la promotion d'une visite sans voiture dans nos communes (RER, vélos, taxis...).

Fonctionnement du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage doit permettre à la population et aux acteurs du territoire de participer à l'élaboration de l'agenda 2030 : il est un relais vers la population. Il permettra également de faire émerger des pistes d'action portées par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage n'a pas de pouvoir de décision mais un rôle de consultation.

Des **groupes de travail** thématiques seront mis en place au sein du Comité de pilotage sur des sujets nécessitant un approfondissement. Ils se constituent sur la base du volontariat, en fonction des compétences et des intérêts de chacun par rapport à la thématique.

A priori, 4 groupes pourraient être constitués sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité,
- Mobilité,



- Alimentation,
- Déchets.

Sur les bâtiments publics, qui constituent une thématique interne pour les communes, il n'y aura pas de groupe de travail. En revanche, un travail sera engagé avec le PNR.

Par ailleurs un 5° groupe transversal portera sur la communication et la concertation (voir ci-dessous).

Un mél sera adressé aux membres du Comité de pilotage pour leur demander s'ils souhaitent participer à l'un de ces groupes.

Le travail de chaque groupe suivra le calendrier suivant :

- Les membres du Comité de pilotage seront interrogés sur le contenu de chaque enjeu : objectifs, pistes d'action... > Réponse pour le 12/1
- A partir des idées apportées par les membres du Comité de pilotage, un premier document de travail reprenant ce contenu et les propositions des élus sera diffusé, pour chaque enjeu, aux membres du groupe correspondant. Diffusion le 21/1
- Les membres de chaque groupe seront invités à réagir au plus vite > <u>Réponse pour</u> le 1/2
- Une réunion zoom sera organisée pour chaque groupe pour finaliser les propositions.
 Cette réunion aura lieu avant le 20 février (début des vacances de février).
- Ces propositions seront présentées au Comité de pilotage du 29 mars.

Communication et concertation

Les participants du Comité de pilotage souhaitent enrichir le plan de concertation/communication qui leur a été présenté. 6 personnes se sont portées volontaires (Philippe Arson, Géraldine Bourmaud, Virginie Cadoret, Alexandre Delaby, Claude Emery, Antoine Neuville) pour constituer un groupe de travail sur ce thème.

Deux priorités ont été énoncées :

- La communication en direction des enfants et des jeunes, avec des actions ciblées.
- L'importance du bien-vivre ensemble.

Des participants ont également souligné l'importance des **appels à témoignages ou à projets**. Ces appels à témoignages doivent permettre à tout citoyen de **partager son expérience**, ses pratiques et ses connaissances. Par exemple, un habitant ou une entreprise communiquera son savoir sur l'entretien des jardins, la gestion des déchets, les achats responsables... Tout sujet relatif au développement durable pourra être abordé. Ces témoignages pourront être réalisés via les **réseaux sociaux des trois communes**, ou lors d'événements publics...

Les **éco projets** sont une autre initiative permettant d'impliquer les citoyens dans cet Agenda. Ils consistent à **impliquer les citoyens dans des projets concrets**, à l'échelle d'une rue ou d'un quartier, comme l'installation de composts partagés, la plantation d'arbres, la diffusion de pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité...

La communication réalisée autour de cet Agenda devra être **ambitieuse** et aider les citoyens à comprendre les démarches relatives à l'Agenda, pour les **inciter à agir** et à devenir force de proposition à leur tour. Il s'agira également de donner aux citoyens les éléments **pour comprendre l'urgence climatique** et l'importance de leur choix vers une transition écologique. Les membres du Comité de pilotage souhaitent **susciter une véritable prise de conscience**.